

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

Ite, non jam missa est

La messe n'est plus dite (voir le communiqué des fédérations de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle)



D'après la collection « les Corbeaux », archives de l'IRELP

Prochain rendez-vous

Assemblée générale des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée préparatoire au Congrès de la Fédération Nationale

Samedi 23 juin 2018, 14h

Maison des Associations - Marcoussis (formulaire d'inscription en page 16)

Le mot du président (adopté par le bureau du 3 mai 2018)

Voici le numéro 68 de notre bulletin *La Raison 91*. 68, un petit clin d'œil au 50^{ème} anniversaire de mai-juin 68...

Le 9 avril 2018, le président de la République, Emmanuel Macron, a été reçu es-qualité par la Conférence des Evêques de France, aux Bernardins à Paris. Une entorse flagrante à la loi de Séparation des Églises et de l'État adoptée en 1905 (séparation des Églises et de l'État et non séparation des citoyens croyants et de l'État comme il l'a laissé entendre)! Au demeurant, il « reconnaît » la religion catholique. Il la reconnaît et il l'entend lorsqu'elle pousse ses pions contre la loi de 1905, pour l'aggravation de la loi Debré et pour imposer ses vues en matière de bioéthique et de fin de vie.

Nonobstant le tapage médiatique qui a accompagné ces déclarations, le vent se lève contre les attaques qui assaillent les cheminots, les salariés d'Air France, les personnels de santé, les étudiants, les retraités, les élus... Et pour ce qui nous concerne, des dizaines de milliers de signataires, issus de la quasi-totalité du mouvement laïque, se sont retrouvés sur l'Appel des Laïques depuis décembre 2016 pour la défense de la liberté de conscience donc pour la sauvegarde de la loi de 1905 et le respect de son application.

Amis Libres Penseurs, amis de la Libre Pensée, nous avons intérêt à ne pas nous laisser abuser par ceux qui veulent à tout prix ignorer cet Appel des Laïques et ce qu'il représente pour développer la thèse « En Marche » dans le vent de « l'affaiblissement du poids de la galaxie laïque ou par le vieillissement de la galaxie laïque » (*Le Monde* du 30 avril).

Ils veulent ignorer cette volonté profonde. Ils combattent la jurisprudence favorable aux laïques qui se dessine au sujet des crèches dans les mairies et autres lieux publics ou au sujet des «Chartes de la laïcité» qu'on voudrait imposer aux associations qui sollicitent des subventions (cf. Mme Pécresse, présidente de la Région Ile de France).

Une hirondelle ne fait pas le printemps dit-on,

mais quand même, des signes de la reprise du combat laïque nous parviennent (via les communiqués de la FNLP) d'Irlande par Atheist Ireland, de Pologne autour du Manifeste du Congrès de la Laïcité, de Tunisie où s'est constituée une Association de Libres Penseurs et aussi de France avec la Déclaration commune pour l'Aide à Mourir dans la Dignité (FNLP, CNAFAL, Laïcité-Liberté, ADMD, GLMF, Ligue du Droit International des Femmes).

Pour notre part, nous invitons tous les adhérents de la LP 91 à prendre leurs dispositions pour participer à

l'Assemblée préparatoire au Congrès de la FNLP le SAMEDI 23 JUIN de 15h à 19h salle des Associations à MARCOUSSIS

Nous aurons à:

- nous prononcer sur les rapports présentés dans La Raisin Militante éditée par les instances nationales et que vous recevrez bientôt
- nous prononcer sur les candidatures aux Instances nationales (Commission Administrative, Commission de contrôle des comptes, Commission des conflits...)
- contribuer à la question à l'étude « Quelle République sauvera la Laïcité ? »
- nous prononcer sur le rapport d'activités d'Entraide et Solidarité et élire ses instances
- désigner et mandater nos délégués au Congrès national de St Herblain du 21 au 24 août.

(Bulletin d'inscription pour la réunion du 23 juin en page 16)

Par ailleurs, nous avons invité à notre Assemblée notre amie Wanda Nowicka (ex-députée de Pologne) ainsi que le responsable départemental de l'ADMD afin qu'ils nous présentent leurs activités. Enfin, nous ferons le point de la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de notre Congrès fédéral de janvier 2018 et terminerons par le traditionnel pot de l'amitié.

Sommaire

Page 2	Le mot du président (adopté par le bureau)
Pages 3 & 4	Discours de Christophe Bitaud le 1er mai devant le Mur des Fédérés
Pages 5 & 6	Discours de Louis Couturier lors de la saucissonnade du vendredi dit-Saint (30 mars 2018)
Pages 7 & 8	Deux Révolutions, si proches par Alain Veysset
Page 9	Lénine et la Laïcité par Louis Couturier
Pages 10 & 11	A propos de l'ouvrage « Les Libres penseurs et l'Internationale », interview de L. Couturier
Page 12	Déclaration commune pour l'Aide Active à Mourir
Page 13	Des communiqués de la Libre Pensée
Page 14	L'Idée Libre, « revue du rationalisme expérimental sans dogme, sans livre sacré »
Page 15	Scolarité obligatoire à 3 ans : communiqué de l'ANELALP
Page 16	Trésorerie

Discours de Christophe Bitaud de la CAN de la Fédération nationale de la Libre Pensée Au Mur des Fédérés de la Commune de Paris - 1er mai 2018

Comme il est de tradition maintenant, la Libre Pensée était présente devant le Mur des Fédérés le 1er mai, avec les organisations syndicales ouvrières se réclamant de la Charte d'Amiens. Sous la Présidence de Jacques Girod, responsable de l'Union départementale de la CGT-Force Ouvrière de Paris, ont pris la parole : Valérie Lesage, Secrétaire générale de l'URIF-CGT, Michel Galin, Secrétaire général de l'URIF-FSU et Gabriel Gaudy, Secrétaire général de l'URIF-FO. L'UNEF était également présente. Notre camarade Christophe Bitaud est intervenu au nom de la Libre Pensée.

Amis, Sœurs et Frères, Compagnons et Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de la Libre Pensée.

C'est aujourd'hui une tradition bien établie, les partis, les syndicats, les associations se réclamant de la classe ouvrière se retrouvent au Mur des Fédérés, le 1er mai, pour rendre hommage aux communards tombés sous les balles de la réaction versaillaise.

C'était il y a 147 ans, c'était il y a bien longtemps à l'échelle de la vie d'un homme, c'était hier pour l'histoire. La classe ouvrière de Paris s'emparait du pouvoir ou peut-être plus précisément s'attaquait au pouvoir, car la *Commune de Paris* fut collectiviste et fédéraliste. Le communard **Gustave Lefrançais** ne déclarait-il pas « La Commune n'avait pas seulement pour but de décentraliser le pouvoir, mais de faire disparaître le pouvoir luimême »?

Vaste programme s'il en est, qui avait bien peu de chance de se réaliser au regard de l'éphémère durée de vie de la Commune, du 18 mars au 21 mai 1871. Mais que de réalisations sociales et politiques en si peu de temps!

Les usines abandonnées par la bourgeoisie en fuite furent remises aux mains des associations ouvrières, le traitement des fonctionnaires de l'administration et du gouvernement ne dépassait pas celui



d'un ouvrier, le peuple en arme remplaçait l'armée de métier, remise des trois derniers termes de loyer, réforme du crédit municipal, droit de vote des femmes, séparation de l'Église et de l'État, école laïque et gratuite, interdiction du travail de nuit... Tout cela en 72 jours!

Certes, et c'est là, selon les termes de **Kundera** « l'insoutenable légèreté de l'être », on ne refait pas l'histoire mais on peut légitimement se demander dans quelle société nous évoluerions en ce début de XXIème siècle si nos glorieux aînés avaient eu le temps pour eux, si la Semaine sanglante, si la violence de la bourgeoisie n'avait mis brutalement un terme à l'expérience de la Commune. Si nous ne pouvons répondre à cette question, au moins pouvons-nous analyser l'actualité politique à l'aune des enseignements de la **Commune**.

Nous nous revendiquons de l'héritage de la *Commune sociale, démocratique, laïque et internationaliste*, mais force est de constater que les héritiers de **Thiers** et des *Versaillais* sont au pouvoir et que, fidèles à leurs ancêtres, la politique qu'ils mènent est antisociale, répressive, cléricale et militariste.

La réaction s'attaque à tous les acquis de la classe ouvrière, au Code du travail, au Statut des cheminots, et gageons que s'ils parviennent à leurs fin, mais il y a loin de la coupe aux lèvres, c'est le statut de la Fonction publique qui sera sur la sellette. Il faut être un *versaillais* pour supprimer l'ISF et dans le même temps augmenter la CSG des retraités, pour voler le salaire différé des français.

Le gouvernement **Macron**, ne supporte pas la contestation et répond par la répression à tous ceux qui s'opposent à sa politique réactionnaire, les travailleurs, les étudiants, les syndicalistes... Les CRS matraquent les manifestants, évacuent dans la violence les étudiants qui occupent pacifiquement les universités.

La *Commune de Paris* avait instauré la laïcité en séparant l'Église de l'État. Macron, pour sa part, n'hésite pas, dans l'exercice de ses fonctions présidentielles, à se rendre à la **Conférence des Evêques**

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

de France au Collège des Bernardins. C'est la première fois qu'un Président de la République répond favorablement à une telle invitation. C'est indéniablement une entorse flagrante au principe de Séparation des Églises et de l'État consacrée par la Loi du 9 décembre 1905.

Entorse confirmée par les propos d'Emmanuel Macron: « Pour nous retrouver ici ce soir, Monseigneur, nous avons, sans doute, vous et moi bravé, les sceptiques de chaque bord. Et si nous l'avons fait, c'est sans doute que nous partageons confusément le sentiment que le lien entre l'Église et l'État s'est abîmé, et qu'il nous importe à vous comme à moi de le réparer.... Un Président de la République prétendant se désintéresser de l'Église et des catholiques manquerait à son devoir. »

C'est bien d'une violation de la loi de Séparation qu'il s'agit. Mettre sur le même plan, l'Église et les catholiques, c'est confondre l'institution cléricale qu'est l'Église catholique et des citoyens qui sont catholiques. Il y a une loi de Séparation entre les Églises et l'État, pas entre les citoyens-croyants et l'État.

La politique extérieure de **Macron**, qui aime à se comparer, en toute modestie, à **Jupiter**, n'est pas sans rappeler la phrase d'**Horace**: « C'est quand Jupiter fait gronder la foudre que nous croyions qu'il règne dans les cieux ». Précision utile, pour ma part, je ne conjugue jamais le verbe croire à la première personne. Ce gouvernement, comme tant d'autres, est belliciste et impérialiste. Le bombardement du peuple syrien au profit des



États-Unis et du capitalisme financier porteur de mort et de destruction en est la plus récente illustration.

Face à la réaction en marche se dressent les héritiers de la *Commune sociale, laïque, internatio-naliste*, dont nous sommes.

Ni dieu, ni maître! A bas la calotte et vive la Commune!



Saucissonnade du vendredi dit-Saint (30 mars 2018)

Discours de Louis Couturier

Le bureau de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée a tenu à marquer d'une saucissonnade ce qui s'avère être le 150ème anniversaire du premier « banquet gras » contre les interdits alimentaires qui s'est tenu le 10 avril 1868.

Ce premier banquet, faut-il le rappeler, avait réuni Edmond Abou, l'auteur du Roi des Montagnes, Hippolyte Taine, philosophe et historien, le prince Napoléon, Gustave Flaubert, Ernest Renan et Charles-Auguste de Sainte-Beuve, le critique littéraire...

On ne manquera pas de nous objecter que les interdits alimentaires décrétés alors par l'Église catholique ne sont plus respectés. Toutefois, nous aurions tort de considérer cette question comme relevant d'une histoire révolue.

Ne se pose-t-elle pas encore à des millions de femmes et d'hommes en Inde autour de la question des vaches sacrées ? Et la consommation du porc ne pose-t-elle pas problème dans les cantines scolaires en France ?

Faut-il préciser que la Libre Pensée ne cherche pas à imposer la consommation du porc aux musulmans, ni à qui que ce soit, ni à interdire l'abattage hallal?

La Libre Pensée se dresse, s'est dressée et continuera à se dresser contre les prétentions des Églises et des religions à imposer à tous — croyants et noncroyants — leurs interdits alimentaires ou autres.

L'actualité met en première ligne un interdit qui touche directement la moitié de l'humanité et, par ricochet, la totalité de l'humanité : l'interdit qui est fait à des millions de femmes de disposer librement de leur corps.

Au nom du prétendu droit à la vie de l'embryon, en Pologne, en Argentine, en Irlande, en Espagne, en France, les Églises veulent imposer leurs vues en matière de Droits à l'IVG, à la PMA, à la GPA, à la recherche sur l'embryon et, selon la même logique, en matière de Droit à mourir dans la dignité.

Le fond reste le même qu'en 1865. Seule la forme change. L'Église ne lâche rien. Il ne faut pas perdre cela de vue.

Le combat pour la reconnaissance de ces Droits mérite non seulement des banquets dans toute la France à l'initiative de la Libre Pensée mais un combat de tous les instants de tous ceux qui, comme nous, sont attachés à la liberté de conscience et la séparation des Églises et de l'État.

Au passage, permettez-moi de vous transmettre le salut de M. le Maire de Marcoussis qui s'excuse de ne pas pouvoir être parmi nous ce soir.

Le bureau fédéral vous remercie d'avoir répondu à son invitation. Il prépare deux réunions : la première à l'intention des jeunes enseignants et la seconde à l'intention des étudiants de la Fac d'Orsay pour leur faire connaître nos propositions sur ces questions.

Le bureau comptait sur la participation de notre amie polonaise Wanda Nowicka. Elle n'a pas pu se libérer aujourd'hui mais elle réserve une journée pour nous en première partie de notre Assemblée du samedi 23 juin préparatoire au Congrès national à Saint-Herblain.



Illustration Serge Poliart : La bénédiction - LP59

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

Wanda Nowicka est engagée en Pologne pour la défense des droits des femmes, contre la restauration de « l'enfer des femmes », contre l'endoctrinement des enfants à l'école, pour la défense de la laïcité de l'État. Députée, elle fut vice-présidente du Parlement polonais. Elle étudie actuellement la philosophie et la bioéthique à la Sorbonne.

Nous comptons aussi inviter le responsable départemental de l'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD), M. Patrick Bourguet, avec lequel nous entretenons des relations fraternelles.

Puisque vous attendez des informations sur mon dernier ouvrage « Les Libres Penseurs et l'Internationale », voici ce que je peux d'ores et déjà vous en dire en avant-première.

Le tapuscrit a été transmis hier à l'Harmattan, notre éditeur : 360 pages, 332 notes de bas de pages, 77 illustrations. Livraison possible : fin avril.

Que contient-il?

Une présentation inédite en français de plusieurs Congrès de l'Internationale (Genève, Chicago, Buenos Aires); des photos d'illustres Libres penseurs de tous les continents (du Japon, du Sri Lanka, des Philippines, d'Inde); des unes de publications libres penseuses d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre; des chants de la Libre Pensée mondiale; d'abondants repères chronologiques; une présentation sommaire des 200 encycliques qui ont poussé la Libre Pensée à tenir bon et à maintenir la chaîne durant cette époque tourmentée des guerres et des révolutions.

Mon but a été de contribuer à combler enfin un vide historique puisque aucune synthèse ne couvre l'activité des Libres penseurs et de leur Internationale au-delà des années 30 du XXème siècle.

La partie précédant ces années n'a été traitée que dans des ouvrages en anglais toujours non traduits en français.

Pour Jean-Marc Schiappa, dans sa préface, « il est dorénavant impossible de parler de l'histoire de la Libre Pensée Internationale sans avoir possession de mon ouvrage »...

Certes, on a pu et on peut construire la Libre Pensée sans connaître son histoire et celle de son Internationale, avec ses hauts et ses bas. Mieux vaut quand même s'inscrire dans la chaîne ininterrompue qui commence bien avant 1880 jusqu'à nos jours.

Voici les grandes parties du sommaire :

- Un bras de fer inachevé (la toile d'araignée vaticane, 200 encycliques, un martyrologe de la pensée libre, des « phares » de la Libre Pensée)
- Les Libres penseurs contre « l'esprit de clocher » (1847-1882)
- L'Internationale gagne le monde (1883-1900)
- Un âge d'or pour la Libre Pensée (1902-1914)
- Les Libres penseurs à l'épreuve (1914-2011)
- L'AILP reprend le flambeau (d'Oslo 2011 à Paris 2017)

Je n'aurais pu mener un tel projet :

- sans les archives abondantes encore inexploitées de l'IRELP et de la bibliothèque de la laïcité qu'il héberge
- sans le recours aux amis M. Wallace, F. Whitehead, D. Mollès et aux Instituts comme l'Institut Emile Vandervelde de Bruxelles ou le REHMLAC animé par D. Mollès...
- sans les recherches minutieuses effectuées sur internet par Claude Sigalat et Philippe Bouyries
- sans la patience de Nadège Rousseau et de Marie-Jeanne Dubois qui ont dactylographié mes manuscrits
- sans la relecture attentive de l'ouvrage par Nicole Gobbi et de Daniel Rousseau
- sans Gérard Da Silva qui a peaufiné le montage du livre compte tenu des exigences de l'Harmattan
- sans le soutien d'Annie mon épouse et de Françoise Rousseau qui n'a pas hésité à me booster quand j'étais gagné par le vague à l'âme...

Une grande page est tournée.

Place aux critiques, aux compléments, aux conférences de présentation, aux dédicaces...

Des conférences sont déjà prévues après cette avantpremière.

Une interview paraîtra dans un prochain numéro de La Raison.

Je vous remercie de votre attention.

Deux Révolutions, si proches...

Par Alain Veysset

La revue « Guerres et Histoire » dans son Numéro 40, page 84, interroge Stéphane Courtois sur son dernier livre : « Lénine, l'inventeur du totalitarisme »... Il commence son interview par : « les deux Révolutions, la française et la russe, n'ont pas grand-chose à voir ».

Pas grand-chose? Vraiment? Pourtant, un premier point commun saute aux yeux: le nombre d'auteurs qui depuis deux siècles dénigrent ces révolutions « sanglantes » en leur attribuant un invraisemblable nombre de victimes (voir « Le livre noir du communisme » 1997, du même auteur). Il s'agit de minimiser voire escamoter les crimes de ceux qui rétablissent l'ordre ancien, les authentiques génocidaires: l'ogre Napoléon et l'ogre Staline. Napoléon, génocidaire par la disparition sur les champs de batailles incessants de générations de jeunes européens; Staline, par ses fuites en avant économiques: collectivisation forcée, grands travaux et goulag...

Leur vindicte est reportée sur les révolutionnaires qui ont changé le monde et qui, pour cela, ont été assassinés : les jacobins par la réaction thermidorienne sans procès et par la guillotine, les bolcheviks par la réaction bureaucratique stalinienne suite à leurs aveux, lors des procès de Moscou, par le chantage, l'humiliation, la torture, la balle dans la nuque, la mitrailleuse.

Les deux Révolutions abattent des souverains absolus et les liquident, elles font table rase d'un

millénaire de Monarchies féodales et barbares. Ces souverains absolus qui avaient la mauvaise habitude d'emprisonner selon leur bon vouloir, dans le secret, d'avoir légalisé la torture, voire de condamner à mort tout opposant, gêneur, femme, enfant, libre penseur, hérétique, réfractaire à leur arbitraire et à la religion d'État.

Les deux révolutions ont subi des invasions étrangères visant à les renverser. Nobles émigrés comme russes blancs étaient équipés et financés par la peur de la contagion révolutionnaire. Cette violence et cette volonté des dirigeants des puissances dominantes de leur époque de lutter contre les peuples révoltés, engagent leurs responsabilités dans les guerres civiles qui ont suivi l'arrivée des révolutionnaires au pouvoir. Ils sont responsables des années de guerres supplémentaires, des famines, des maladies et des hécatombes qu'ils ont provoquées.

La Révolution russe a plus d'un siècle de retard par rapport à la française, mais le tsarisme qui opprime ses peuples tout le long du XIXème siècle, survit grâce au soutien politique et financier des autres empires et de la République bourgeoise française, ce qui lui permet de durer jusqu'en 1917... Les bolcheviks toutefois, vont plus loin sur le plan des conquêtes sociales et démocratiques (décrets sur la laïcité, l'éducation, préservation des monuments historiques, nationalisations, ...). Et si leur république n'a été soviétique que Lénine vivant, elle est durable, car si V. Poutine a réussi à redonner puissance et privilèges à l'Église orthodoxe, la monar-

chie (et Dieu sait s'il rêve de devenir Tsar) n'est toujours pas rétablie.

L'autre ressemblance essentielle est le combat pour la rupture avec le pouvoir religieux. La Révolution française a eu du mal à se dégager de la religion d'état : si on garde le roi, le clergé doit être fonctionnarisé, d'autant qu'en confisquant ses biens, on le prive de revenus. Ce qui conduit à la guerre civile avec les prêtres réfractaires (car tout fonctionnaire doit prêter serment...une formalité...) Quand la République est proclamée, la Séparation s'impose dans les faits. Napoléon en rétablissant le concordat redonne le pouvoir politique à



Vue du siège de la Bastille, tableau de Jean-Pierre-Laurent Houel - Musée Carnavalet, Paris

(Suite page 8)

(Suite de la page 7)

la puissance cléricale. Nous sommes en pleine actualité...(*)

Quand la loi de Séparation est enfin votée en 1905, elle rattrape un retard d'un siècle et devient le socle de notre République, et nous sommes en pleine révolution en Russie contre le Tsar. Même si ces deux évènements sont simultanés, ils n'ont pas les mêmes formes. Mais ce sont des mouvements d'émancipation, prélude à octobre pour les russes. Et Lénine est en France, il y reste jusqu'en 1913. Il ne peut que suivre de très près ce combat laïque. Et comme dit Louis Couturier dans le N°64 de juin 2017 de la Raison 91 : « Lénine passe aux travaux pratiques avec ce décret du 20 janvier 1918 sur la Séparation de l'Église et de l'État en Russie »...

« Il met en œuvre l'une des revendications contenue dans la pétition portée par Gapone pour être remise au tsar Nicolas II, le dimanche 9 janvier 1905, le Dimanche Rouge. Elle exigeait notamment : la liberté de conscience, les libertés de parole, de presse et de réunion. La Séparation de

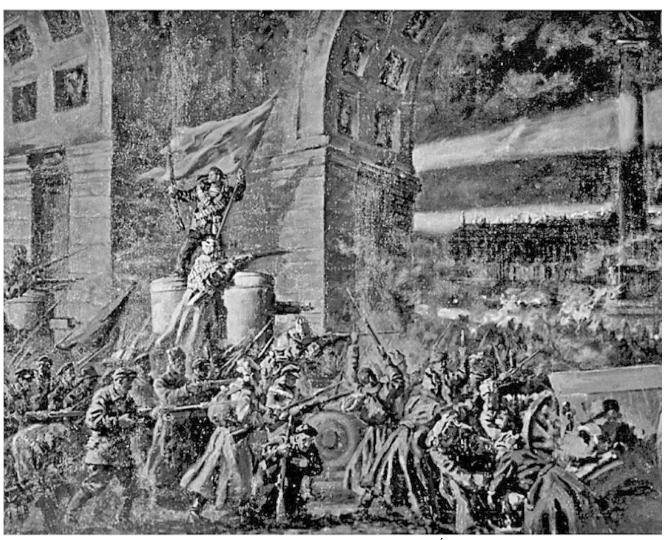
l'Église et de l'État (...) Par ce décret de janvier 1918, l'Église orthodoxe est reléguée à la place d'institution privée (...) La Russie soviétique prenait place aux côté des États-Unis, du Mexique et de la France. Plus d'Église d'État en Russie soviétique. »

Les Russes se rappellent encore à notre bon souvenir avec la Marseillaise, l'hymne de la Révolution d'Octobre!

Mais il y a bien une différence notoire entre les deux Révolutions, pas en notre honneur : eux, ils ont viré Staline du Mausolée de la Place Rouge comme criminel ; notre Bonaparte, lui, est toujours aux Invalides, entouré des maréchaux assassins de la 1ère Guerre mondiale qui lui font la cour... Engluées que sont nos « élites » dans la légende napoléonienne.

Alain Veysset

(*) Voir page suivante l'article de Louis Couturier à propos d'un texte de Lénine publié dans la « Novaïa Jizn » du 3 décembre 1905.



La prise du palais d'Hiver, tableau de Pavel Sokolov-Skalia, musée d'État russe, Saint-Pétersbourg

Lénine et la Laïcité

Par Louis Couturier

Dans la « Novaïa Jizn » du 3 décembre 1905, Lénine développe la position qu'il mettra en œuvre dans le décret du 20 janvier 1918 relatif à la séparation de l'Église et de l'État en URSS (Œuvres complètes, Tome X – Editions Sociales Paris).

Elle méritait d'autant plus d'être rappelée qu'elle est tout à fait en phase avec celles des Libres Penseurs réunis à Rome en 1904, y compris les Libres Penseurs russes qui s'y trouvaient : E. Séménoff, journaliste, Jacques Novicow, professeur à l'Université d'Odessa, E. de Roberty, professeur à Paris, et Maxime Kowalewsky, professeur à l'école russe des Hautes Etudes à Paris.

Voici quelques citations:

- « Nous exigeons que la religion soit une affaire privée vis-à-vis de l'État mais nous ne pouvons en aucune façon considérer la religion comme une affaire privée en ce qui concerne notre propre parti (le POSD russe) ».
- « L'État ne doit pas se mêler de religion, les sociétés religieuses ne doivent pas être liées au pouvoir de l'État ».

- « Chacun doit être parfaitement libre de professer n'importe quelle religion ou de n'en reconnaître aucune... ».
- « Nous réclamons la séparation complète de l'Église et de l'État afin de combattre le brouillard de la religion avec des armes purement et exclusivement philosophiques ».
- « L'État ne doit accorder aucune subvention, ni à l'Église, ni aux associations confessionnelles ou religieuses ».
- « La bourgeoisie réactionnaire a partout eu soin d'attiser les haines religieuses (...) pour attirer de ce côté l'attention des masses et les détourner des problèmes économiques réellement fondamentaux (...) Nous lui opposerons dans tous les cas une propagande calme, ferme, patiente, qui se refuse à exciter des désaccords secondaires ; la propagande de la solidarité prolétarienne et de la conception scientifique du monde ».

Ne dirait-on pas, sans forcer le trait, que ces propos ont été écrits pour répondre aux problèmes d'aujourd'hui?

Note de lecture « Je suis... Maximilien Robespierre »

Jean-Marc Schiappa vient de publier début 2018 un ouvrage intitulé « Je suis... Maximilien Robespierre » chez Jacques André, éditeur (10 €).

Robespierre entre ainsi dans la collection « Je suis... » aux côtés de 48 autres personnalités dont Paul Bert, Albert Camus, Denis Diderot, Etienne Dolet, Jean Jaurès, Louise Michel, François Rabelais ou encore Jean Zay. Un Panthéon de papier.

Jean-Marc ne disposait que de 82 pages pour son plaidoyer et justifier son empathie pour le sujet, empathie qui est soulignée en 4^{ème} de couverture par le rappel d'une citation célèbre de Jean Jaurès : « C'est à côté de Robespierre que je vais m'asseoir aux Jacobins », citation qu'il fait sienne tout comme moi.

Tous ceux qui déversent calomnies et faussetés à ce sujet pour faire de lui le père, le parangon, le prototype des dictateurs sanguinaires comme Hitler, Staline ou Pol Pot, n'ont que faire des faits et de leur contexte historique. A l'heure des Jacobins, c'est aux côtés des Emigrés, aux côtés des forces de l'Ancien Régime qu'ils seraient assis! Pour ces thuriféraires de la Réaction sous toutes ses formes, la cause est entendue, peu importent les faits. Ils ne manqueront pas d'ignorer ou de cracher sur cet ouvrage qui les prend la main dans le sac

Ceux qui veulent comprendre disposent désormais en format « de poche » de deux ouvrages de Jean-Marc :

« La Révolution française, 1789-1799 » publiée en 2005 chez Librio et : « Je suis... Maximilien Robespierre »

A juste titre, il renvoie ceux qui veulent en savoir plus à plusieurs ouvrages de référence sur Robespierre et à la Société d'Etudes Robespierristes.

De la vulgarisation intelligente à mettre dans toutes les mains, sans modération. Bonne lecture!

Louis Couturier

A propos de l'ouvrage « Les Libres penseurs et l'Internationale » Interview de Louis Couturier

À paraître prochainement dans La Raison

Louis Couturier est Président de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée. Il est aussi Vice-Président de l'Institut de Recherches et d'Etudes de la Libre Pensée (IRELP). Il est l'auteur d'un ouvrage remarqué (épuisé) : « La Libre Pensée et les femmes, les femmes et la Libre Pensée ». Il vient de se consacrer à la rédaction d'une "somme" : « Les Libres penseurs et l'Internationale ». Nous l'avons rencontré pour lui demander de présenter cet ouvrage.

L.R.: Pouvez-vous nous dire pourquoi avoir choisi un tel sujet?

L.C.: La Libre Pensée est internationale par nature, parce qu'elle est humaniste – rien de ce qui est humain ne lui est étranger – parce qu'elle est sociale, parce qu'elle est pacifiste, parce qu'elle est anticléricale. Cette dimension est soulignée avec pertinence par Jean-Marc Schiappa, le président de l'IRELP dans sa préface.

J'ai tenu à l'illustrer en présentant le mot Libre penseur en 26 langues, y compris en Sindhi, en Bengali, en Igbo, en Tamoul, en Malgache, en Telugu. J'ai présenté 42 congrès mondiaux de 1880 à 2007 à Genève, et 7 congrès de l'AILP, d'Oslo en 2011 à Paris en 2017.

Internationale par essence, la Libre Pensée ne disposait pourtant pas d'un ouvrage de synthèse couvrant son activité pendant cette période et sur tous les continents.

Des sources abondantes étaient à ma portée à l'IRELP ainsi que plusieurs milliers d'ouvrages de la Bibliothèque de la Laïcité gérée par l'IRELP: une mine inconnue de la plupart des chercheurs ou volontairement ignorée par d'autres. Ces sources ont été complétées via Internet par les documents mis en ligne par l'Institut Emile Vandervelde de Bruxelles et par le REHMLAC (Revue d'Etudes Historiques Maçonniques pour l'Amérique Latine et les Caraïbes).

J'ai puisé abondamment dans les ouvrages que m'ont aimablement transmis Max Wallace, Fred Whitehead et Devrig Mollès, ouvrages inédits en français.

Il y avait ainsi matière à traiter ce sujet et à compléter pour les 100 dernières années les travaux de synthèse de mes illustres prédécesseurs : Putnam, Robertson, Wheeler, McCabe, Royle voire Jean Bossu et Joseph Berny, travaux auxquels je me réfère abondamment. Un tel sujet s'imposait d'autant plus que le vent de la Libre Pensée soufflait à nouveau sur tous les continents comme au premier âge d'or du début du vingtième siècle. J'ai finalement accepté de relever le gant, fort du soutien des amis de l'IRELP pour que les Libres penseurs et l'AILP disposent enfin de cette synthèse.

L.R.: Y a-t-il toujours eu, dès le début de l'existence de la Libre Pensée une action internationale?

L.C.: Comme je viens de l'indiquer, la Libre Pensée est internationale par nature.

La proclamation de la FILP à Bruxelles en 1880 n'est pas un lapin sorti *ex-nihilo* du chapeau de quelques figures illustres. Elle est le couronnement de nombreuses initiatives : traductions d'ouvrages, conférences, échanges internationaux.

En 1869 s'est tenu l'Anti-concile de Naples qui a dû se séparer sans aboutir à la constitution d'une internationale, initiative remise à des jours meilleurs.

En 1873, le Libre penseur anglais, de la jeune NSS, Charles Bradlaugh, a traversé l'Atlantique pour une première tournée aux USA. Deux autres tournées ont assuré des contacts étroits entre la NSS et la National Liberal League of North America de Mortimer Bennett.

En 1879, César De Paepe a travaillé au rapprochement des sociétés anglaises et de la Libre Pensée de Belgique.

> établies entre la NSS, la British Secular Union, la Liberal League of America, la Fédération Rationaliste Belge, la Libre Pensée de Bruxelles et les Libres penseurs de France et de Hollande étaient telles que, onze ans après Naples, les Libres penseurs ont pu disposer à leur tour d'une internationale alors que l'AIT, la preinternationale mière vrière, avait sombré.

En 1880 les relations



(Suite page 11)

L.R.: Les Libres penseurs des différents continents partagent-ils réellement les mêmes principes et les mêmes objectifs ?

L.C.: Je vais risquer une image simple: la Libre Pensée est issue des coulées de lave successives de diverses compositions (humanistes, socialistes, francs-maçons, féministes, anarchistes, communistes, pacifistes), variables selon les époques et selon les pays.

Evidemment, être Libre penseur au Japon, aux Philippines, à Bombay ou à Madras n'impliqua pas les mêmes combats qu'être Libre penseur en France, en Allemagne, en Uruguay, au Mexique voire dans les puissantes organisations de Libres penseurs tchèques ou allemandes aux USA.

Il apparaît que les fondations universelles de cette activité multiple sont restées *grosso modo* celles qui ont été adoptées à Rome en 1904, confirmées à Paris en 1905, celles de la Charte Buisson.

La forme a varié mais le fond resta l'engagement contre l'oppression des dogmes, du sabre, du goupillon et du capital. La Libre pensée est restée une méthode. Ces éléments sont inscrits dans son ADN sur tous les continents, c'est ce qui ressortit des centaines de contributions que j'ai citées.

L.R.: Les Libres penseurs du monde entier revendiquent-ils et agissent-ils tous pour la séparation des Églises et de l'État?

L.C.: La séparation des Églises et de l'État est une des trois campagnes internationales adoptées à Oslo en 2011. Elle demeure une des campagnes communes aux associations membres de l'AILP qui agissent pour le respect de la liberté de conscience donc pour la séparation des Églises ou des religions de l'État:

- soit pour la préserver contre les prétentions de tous les intégrismes religieux, là où elle existe,
- soit pour la faire adopter.

La publication à venir des Actes du Congrès de Paris de l'AILP livrera les contributions à ce sujet de Max Wallace, de Keith Porteus, de David Gozlan et de Paco Delgado.

Il faut bien sûr garder à l'esprit que les actions des Libres penseurs doivent prendre en compte la situation particulière à chaque pays. La déclaration « *Violences et Religions* » adoptée à Paris en septembre 2017 est explicite à ce sujet.

L.R.: Les Internationales de la Libre Pensée sont-elles un long fleuve tranquille ou ontelles eu des histoires tumultueuses ?

L.C.: Un long fleuve, oui. Une longue chaîne ininterrompue, oui. Un long fleuve tranquille? Non. Ce long fleuve a connu des débuts difficiles, des périodes glorieuses, un âge d'or, des heures sombres pendant les deux guerres mondiales et enfin les années d'agonie de l'UMLP. Des coups durs ont été portés, venus de l'extérieur:

• Toutes les forces de la réaction en ont asséné :

Séparation entre religions et Etats Contre le financement public des religions Dénoncer les crimes des prêtres



Mussolini, Salazar, Franco, Pétain.

- En 1933, la Libre pensée allemande a été détruite par les nazis, ce travail a été achevé par l'assassinat de Max Sievers en 1944.
- De son côté, l'araignée vaticane a continué à tisser sa toile de reconquête cléricale là où elle avait perdu la main comme en France ou en Espagne. Elle a su garder le cap à travers plus de cent encycliques pour adapter ses prétentions totalitaires aux aléas de cette époque des guerres, des révolutions et de prodigieuses avancées scientifiques.

Des coups durs sont aussi venus de l'intérieur des organisations libres penseuses : ralliements à l'Union sacrée, constitution de la FILPP (l'Internationale des Sans-Dieu), entreprises liquidatrices des humanistes hollandais dénoncés par H.P. Pardon, acceptation du Pacte scolaire en Belgique et de la Laïcité ouverte en France. *In fine*, dans les années 1954-1966, l'Internationale a tangué, l'UMLP devenue une coquille vide est apparue à la croisée des chemins. La chaîne qui avait résisté à toutes les épreuves jusque-là a failli être rompue.

L.R.: A votre avis, quel est l'avenir de l'AILP?

L.C.: L'AILP dispose maintenant de forces accrues sur des bases éprouvées et de porte-paroles sur tous les continents pour faire face à toutes les formes de dogmatisme et d'obscurantisme religieux. Elle a devant elle la poursuite des engagements du passé jusqu'à l'émancipation complète de l'Humanité, ce qui implique des initiatives en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient.

Autour de l'AILP, un nouvel âge d'or de la Libre Pensée peut naître si les forces libres penseuses ne se laissent pas détourner des bases adoptées en 1904 et si elles assument les tâches adoptées à Paris après Oslo, Mar Del Plata, Concepcion, Londres, Montevideo et Quito.

Les Libres penseurs et l'Internationale L'Harmattan 356 pages - Prix : 35 €

Déclaration commune pour l'Aide Active à Mourir











Les Associations soussignées : Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP), Conseil national des Associations Familiales (CNAFAL), Laïcité-Liberté, Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), Grande Loge Mixte de France (GLMF), Ligue du Droit International des Femmes (L.D.I.F),

entendent donner leur point de vue dans le débat qui va s'ouvrir préalablement à la révision de la loi de bioéthique à propos de la revendication du droit de mourir dans la dignité.

La loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 garantit la liberté de conscience à tous les citoyens et constitue la clé de voûte de l'ensemble des libertés individuelles conquises durant le dernier quart du dix-neuvième siècle pour achever le processus d'émancipation politique engagé pendant la Révolution française qui a notamment dépénalisé le suicide. Elle assure à chacun la faculté de croire ou de ne pas croire dans un cadre juridique où l'État est étranger à toute influence cléricale. Dans ces conditions, dans tous les domaines de la vie civile, la loi devrait permettre à chacun d'exercer pleinement cette liberté de conscience, notamment dans celui le plus intime de la disposition de son corps, en levant les interdits qui en limitent la portée réelle.

Or, l'interruption volontaire de grossesse n'a été légalisée qu'au terme d'une mobilisation sans précédent; la procréation médicalement assistée est enserrée dans les strictes conditions du seul traitement de l'infertilité de couples hétérosexuels et reste encore inaccessible aux personnes engagées dans des formes familiales nouvelles; la recherche sur l'embryon, désormais autorisée, est soumise à tant d'exigences que son plein essor paraît encore devant nous.

Dans le pays où le suicide a été dépénalisé, dans la République où l'État est séparé des cultes depuis cent-douze ans, dans la nation dont certains des représentants ont parfois su faire preuve, en vain, de courage - nous pensons naturellement aux membres, toutes formations politiques confondues, de la commission des affaires sociales du Sénat en

2011 qui ont adopté une proposition de loi tendant à apporter une aide à mourir aux malades atteints d'une maladie incurable en phase terminale -, le législateur français est également resté sourd jusqu'à présent à la demande de la quasi-totalité des citoyens de disposer d'un droit à l'aide médicale à mourir. La loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie et instituant une « sédation profonde et continue provoquant une altération de la conscience maintenue jusqu'au décès, associée à une analgésie et à l'arrêt de l'ensemble des traitements de maintien en vie » ne répond pas à cette exigence : elle ignore la liberté de conscience de l'individu en ce qu'elle lui laisse simplement le droit de demander l'interruption des soins.

La revendication d'une simple dépénalisation de l'acte d'euthanasie ne saurait davantage répondre à l'exigence démocratique de laisser à chacun le choix de sa fin de vie. A titre de comparaison, l'histoire de la répression de l'interruption volontaire de grossesse est éclairante. L'article 317 du Code pénal de 1810 condamnait à la réclusion ceux qui pratiquaient l'avortement et aux travaux forcés les praticiens y ayant concouru. Néanmoins, de 1897 à 1908, plus de 100 000 avortements sont pratiqués chaque année à Paris et les jurés populaires acquittent largement les prévenus: le taux de relaxe est alors de 72%. Pour le faire baisser, la Chambre « bleu horizon » adopte la loi du 27 mars 1923, qui complète celle de juillet 1920 réprimant toute incitation à l'avortement et à la contraception, correctionnalise l'avortement. C'est l'objet de la loi du 27 mars 1923. Elle complète celle de juillet 1920 qui réprime toute incitation à l'avortement et à la contraception. Entre 1925 et 1934, le taux de relaxe tombe à 19%. Les magistrats professionnels se sont montrés moins cléments que les jurés populaires. La loi du 15 février 1942 (sous le Régime de Vichy) fait de l'avortement un crime contre la sûreté de l'Etat passible de la peine capitale. Il faut attendre la loi Simone Veil du 17 janvier 1975 pour donner aux femmes la liberté de disposer de son corps : aux termes de l'article L. 2212-1 du Code de la santé publique « La femme enceinte qui ne veut pas poursuivre une grossesse peut demander à un médecin

(Suite page 13)

(Suite de la page 12)

ou à une sage-femme l'interruption de sa grossesse ».

La simple dépénalisation de l'acte d'euthanasie ne peut offrir les garanties nécessaires à la liberté de conscience. Il convient donc d'ouvrir en faveur des individus un véritable droit à mourir dans la dignité, ce qui est le principe, <u>ET</u> de mettre en œuvre une aide active à mourir qui en serait l'outil.

C'est pourquoi les associations soussignées revendiquent qu'à l'occasion de la révision de la loi dite de « bioéthique », ce droit soit reconnu par le législateur. Celui-ci pourrait s'inspirer des législations étrangères comme celles du Benelux qui permettent au médecin de pratiquer une aide médicale active à mourir à la demande volontaire, réfléchie et réitérée des personnes majeures ou émancipées en fin de vie en proie à des souffrances psychiques et/ou physiques qu'elles considèrent comme étant insupportables.

Les associations soussignées demandent au législateur d'établir une loi permettant de mourir dans la dignité, permettant une fin de vie apaisée.

4 mars 2018

Les associations qui souhaitent rejoindre cette Déclaration commune peuvent le faire en envoyant leur signatures à :

CEFourmetot@orange.fr

Des communiqués de la Libre Pensée

Depuis le mois de mars, les adhérents qui nous ont communiqué leur adresse électronique ont reçu par internet les textes et communiqués de la Fédération Nationale de la Libre Pensée suivants :

- La Déclaration commune pour l'aide active à mourir, signée par de nombreuses associations (reproduit dans cette revue en pages 12 et 13)
- Emmanuel Macron aux Bernardins : le vice clérical aux bras du crime anti-laïque
- Avant, la République c'était la Séparation des Églises et de l'État. Avec Emmanuel Macron, c'est la Réparation de l'Église par l'État...
- Le discours prononcé par le représentant de la FNLP lors du rassemblement du 1^{er} mai au Mur des Fédérés (reproduit en pages 3 et 4)

Ils ont également reçu un communiqué (via la FNLP) des Fédérations de la LP de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, intitulé « *Ite, non jam missa est* » (la messe n'est plus dite), informant de la suppression définitive d'une messe traditionnelle (ou annuelle) dans les locaux de l'ESPE (ex-IUFM, ex-Ecole Normale), insistant sur le fait que le combat laïque n'est pas fini! Il ne se terminera que par la fin du Concordat d'Alsace-Moselle.

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez nous demander de vous les envoyer par courrier postal.

Liste de publications disponibles au siège de la LP 91

- « La PMA et la GPA », Actes du colloque d'Aix-en-Provence (mai 2015) : 7 €
- « Islam et Laïcité », Actes du colloque de Paris (avril 2016) : 15 €
- « Les colonies et leurs mobilisés » et « La guerre contre les nations », Actes des colloques d'Aix-en-Provence et de Toulouse (novembre 2016) : 20 €

Argumentaire « Syndicalisme et Laïcité » (janvier 2018) : 3 €

Vous pouvez vous les procurer en envoyant un chèque au siège de la LP 91

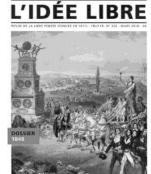
L'Idée Libre Revue de la Libre Pensée

Depuis 1911, fondée par André Lorulot, l'Idée Libre est la revue du rationalisme expérimental sans dogme, sans livre sacré. Elle est la revue de l'individu qui conquiert ses libertés, de l'autodidacte qui pratique la recherche dans tous les domaines. Dans sa formule actuelle, l'Idée Libre aborde chaque trimestre dans un dossier, des questions d'actualité ou d'histoire, de société ou d'économie, etc....

Commandes: 6 € le numéro, sur la Boutique de la Libre Pensée, https://www.fnlp.fr/librairie/

Le montant de l'abonnement annuel est de 15 € pour les adhérents

Parmi les derniers numéros :



Numéro 320, mars 2018

Dossier: 1948

Les hommes du Vatican : à quoi sert Manuel Valls?

Magazine :

entretien avec Alberto Nessi

Vichy au Québec

Numéro 315, décembre 2017

Dossier:

Environnement

Les hommes du Vatican :

José Manuel Barroso

Magazine:

Entretien avec Angélique Kourounis apoptoses muséales



L'IDÉE LIBRE Numéro 317, juin 2017



Marianne, la croix et le crois-

Les hommes du Vatican :

Theresa May une chrétienne tranquille

Magazine:

Paul Bert un savant libre penseur ayant foi en la laïcité

Numéro 318, septembre 2017 L'IDÉE LIBRE

Dossier:

Autour du centenaire de la Révolution d'Octobre

Les hommes du Vatican :

Le prix Charlemagne

Magazine:

Réflexions sur la Guerre de Sécession Quinet le méconnu



ANELALP

Association Nationale des élus locaux Amis de la Libre Pensée 10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Communiqué

Lundi 2 avril 2018

Scolarité obligatoire à 3 ans ? Au bénéfice de qui ?

L'Association Nationale des Élus locaux Amis de la Libre Pensée a pris connaissance de la déclaration du Président de la République : «J'ai décidé de rendre obligatoire l'école maternelle et d'abaisser de 6 à 3 ans en France l'obligation d'instruction dès la rentrée 2019»

L'ANELALP constate que cette annonce n'aura en pratique aucune conséquence sur la scolarisation des enfants de trois ans, puisqu'aujourd'hui, 97,6 % (et quasiment 100 % des enfants de 4 et 5 ans) vont déjà à l'école maternelle, et que rien n'obligera les parents des 26000 enfants concernés à les mettre à l'école (instruction à la maison).

L'ANELALP rappelle qu'à l'inverse, depuis des décennies, la multiplication de mesures contre l'école maternelle, et en particulier la chasse aux postes, entrainant la non prise en compte par l'Éducation Nationale des enfants de deux ans dans les opérations de carte scolaire (sauf dans les zones dites « prioritaires ») a fait chuter le taux de scolarisation de cette tranche d'âge de 35% en 1999 à moins de 11 % aujourd'hui.

Orientation confirmée il y quelques semaines par le ministre Blanquer, qui remettait en cause la scolarisation des enfants de deux ans.

Quels desseins cache cette éventuelle « scolarité obligatoire » dès trois ans?

A qui servirait cette mesure ? La réponse est simple : à l'école privée confessionnelle.

La loi Debré de 1959 prévoit que les municipalités participent dans les mêmes proportions aux frais de scolarité pour les enfants de leurs communes, qu'ils soient dans des écoles publiques ou privées sous contrat. Mais cette disposition ne concerne que les enfants des écoles élémentaires, à partir du Cours préparatoire (la scolarité obligatoire). Pour qu'une commune supporte les dépenses de fonctionnement des classes maternelles et enfantines privées elle doit avoir donné son accord à la mise sous contrat d'association de ces classes et peut s'en retirer sur simple décision du Conseil municipal (circulaire n° 2012-025 du 15-2-2012).

Avec une scolarité rendue obligatoire à partir de 3 ans, nos communes devraient supporter les dépenses imposées par la loi Debré, dépenses de scolarité, dépenses de personnel (ATSEM)...

Au moment où nous voyons baisser les dotations de l'État! Au moment où la suppression de la taxe d'habitation nous inquiète pour la pérennité de nos budgets!

L'État, de son côté, va payer les salaires des enseignants des écoles maternelles privées, dépenses qui s'ajouteront aux 7 milliards et demi d'euros versés annuellement sur le budget de la nation aux établissements privés, à 95% catholiques.

L'ANELALP se prononce contre cette nouvelle attaque contre la laïcité et contre nos communes, se prononce pour le retrait de ce dispositif supplémentaire en faveur des établissements privés, au mépris des principes républicains, au mépris des lois de séparation des Églises et de l'État.

L'ANELALP réaffirme sa volonté, avec la Fédération Nationale de la Libre Pensée, avec tous les laïques de ce pays, de voir abroger la loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques.

Au nom du Bureau national de l'ANELALP Le président, Christian Baqué 06 75 01 17 81

La page trésorerie

Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM :	Prénom :	
Code postal: Ville:		
Téléphone:		
Email:		
×		
0 -	Pour adhérer à la LP 91	
La Raison 91): 67 O Adhésion + abonno O Adhésion + abonno	omprenant l'adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris pour recevoir $\ell \in \mathbb{R}$ ement à La $Raison: 67 \in \mathbb{R} + 13 \in \mathbb{R} = 80 \in \mathbb{R}$ ement à $L'Id\acute{e}$ $Libre: 67 \in \mathbb{R} + 15 \in \mathbb{R} = 82 \in \mathbb{R}$ ement à La $Raison$ et à $L'Id\acute{e}$ $Libre: 67 \in \mathbb{R} + 13 \in \mathbb{R} + 15 \in \mathbb{R} = 95 \in \mathbb{R}$	
NOM:	Prénom:	
	Ville:	
Email:		
Fait le:	Signature :	
*	En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.	
_	le des adhérents de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée Congrès de la Fédération Nationale (Saint-Herblain, 21 au 24 août 2018) Samedi 23 juin 2018, 14h	
	Maison des Associations - Marcoussis	
Adresse:	Prénom :	
~		
Ont participé à la réalisation de ce numéro : Christian Baqué, Christophe Bitaud, Philippe Bouyries, Louis Couturier, André Daudet, Danièle Dugelay, Françoise et Daniel Rousseau, Alain Veysset.		

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr